

Site Internet du registre foncier

Tarif annuel concernant la consultation par les sociétés de réseau

(avec au maximum 20 utilisateurs par bureau).

Abonnement annuel : Fr. 1.- par consultation*. Minimum Fr. 500.- y compris le registre des propriétaires simplifié.

*** Une consultation est l'affichage à l'écran d'un extrait du registre foncier, d'un extrait du droit, d'un plan de servitude ou de PPE. Une seule interrogation par utilisateur sera comptabilisée si le même objet est consulté plusieurs fois dans la même journée. Le nombre de consultations sera indiqué sur la facture.**

Exemples :

400 consultations par année Fr. 500.-

7500 consultations par année Fr. 7'500.-

Remarques :

Si tous les immeubles d'un propriétaire ne sont pas saisis, le registre des propriétaires peut ne pas être exhaustif (idem pour le registre des droits).

Les données restent propriété du registre foncier et sont en partie confidentielles (art. 970 CC). Les personnes autorisées s'engagent à consulter uniquement les données dont elles ont besoin pour accomplir leurs tâches dans le domaine immobilier. La rediffusion des données est soumise à autorisation et leur utilisation à des fins de démarchage est interdite. Le registre foncier opérera des vérifications et des comptages (art. 28 ORF). Les abus seront poursuivis.

Inspectorat du registre foncier